



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 décembre 2016

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.16.092 – Contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles publiques de la commune d'Ingré

Considérant la délibération du 17 décembre 2015 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire qui définit notamment le tarif forfaitaire annuel de collecte et de traitement des déchets des écoles publiques pour l'ensemble des 22 communes à 300€ par classe,

Considérant le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les écoles publiques de la commune d'Ingré qui est proposé par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire,

A compter de l'année 2016, la base de calcul de la redevance spéciale est la suivante :

- Nombre de classe : 38
- Nombre d'écoles : 4
- Forfait : 300€ / classe
- Nombre de semaines de collecte par an : 38 semaines

Soit un montant de : 11 400€

Après avis favorable de la commission générale du 1^{er} décembre 2016, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les écoles publiques de la commune d'Ingré proposé par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **2 8 DEC. 2016**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **2 8 DEC. 2016**
et publication ou notification le : **2 9 DEC. 2016**



Le Maire

Christian DUMAS.

